


Bureau syndical du 21 juin 2018

DELIBERATION N° 2018-06-040

Autorisation de signature du marché pour la réception, tri, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers du territoire du Syvadec- HAUTE CORSE

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, MILANI Jean-Louis, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 10/07/2018 et de la publication de l'acte le : 10/07/2018			
		 <p>Pour le Président, par délégation. Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180621-2018-06-040-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018

Le Président expose :

Cette consultation, lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen se déroulera selon le principe d'un accord cadre mono attributaire par bons de commande sans minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires, d'une durée de 12 mois partant de sa notification, il pourra ensuite être reconduit expressément 3 fois 12 mois. Composée de deux lots, seul le lot Haute Corse fait l'objet de la présente délibération.

Section de fonctionnement article 611- chapitre 011.

Estimation budgétaire: 1 020 000.00 € HT par tranche de 12 mois

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 21/06/2018

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché du lot 1 Haute Corse visant à la réception, le tri, le conditionnement et le chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers du territoire du Syvadec, avec le candidat ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation, selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Groupement SAS AM Environnement / PAPREC / Francisci pour un montant de 957.442 €uros HT .

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2018

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le Groupement SAS AM Environnement / PAPREC / Francisci
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI